

L'hôpital de Montargis-Amilly et les emprunts toxiques

(octobre 2011)

Interpellation par la CGT CHAM

Objet : demande d'explications sur l'existence et les conséquences d'emprunts toxiques au CHAM

Monsieur le Directeur du CHAM ,
Madame la directrice des services de comptabilité analytique,

La CGT du CHAM a appris par la fédération départementale l'existence d'un emprunt toxique pour l'établissement à hauteur d'un montant total des emprunts de 2 089 000 € avec un montant total des surcoûts de 839 000 € et un ratio surcoût / Montant total de 40,16% .

Nous demandons à vous rencontrer afin d'avoir des explications sur ces chiffres, de quoi il en résulte pour les finances et le fonctionnement du CHAM et de savoir quels sont les démarches entreprises par la direction pour faire face à cette situation.

Nous comprenons déjà que l'annonce d'un déficit annoncé pour le CHAM d'1,8 millions d'€ pour fin 2011 est en rapport avec ces chiffres.

Nous en dénonçons les termes car il semble inconcevable de faire payer les conséquences d'opérations spéculatives sur les emplois, des conditions de travail avec toutes les conséquences désastreuses à venir quant à la qualité et la permanence des soins offerts par les services du CHAM aux usagers.

Le bureau de la CGT du CHAM

Réponse de la directrice de la comptabilité analytique du CHAM

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à votre demande de renseignements concernant l'état de la dette du CHAM vous trouverez ci-joint le tableau de bord faisant apparaître la dette par type de risque.

L'emprunt que vous évoquez est un emprunt à barrière avec multiplicateur souscrit auprès de DEXIA le 16/10/2008 pour 2 218 368 € sur 12 ans.

(capital restant dû 1 795 625 €) tableau d'amortissement joint.

Cet emprunt a été souscrit pour refinancer des emprunts dont les taux fixes étaient très élevés (taux très corrects à l'époque de la contractualisation)

11.60% sur 30 ans, 11.50% sur 30 ans, 9.65% sur 15 ans, 10.25% sur 15 ans, 7.40% sur 23 ans

L'annuité constante de ces emprunts refinancés (capital + intérêts) s'élevait à 672 292 €. L'annuité de l'emprunt actuel est de 338 518 € pour 2011, soit un **gain de 333 774 €**

Le taux retenu est un taux fixe de 9.43% avec une condition :

Si l'Euribor 12 mois est inférieur à 6% => taux 9.43%

Si l'Euribor 12 mois est supérieur à 6% => taux = 9.43% + 5 fois la différence entre l'Euribor 12 mois et 6%

A noter qu'historiquement et en projection jusqu'en 2020 l'Euribor n'a jamais atteint 6% (Ci-joint la courbe de l'index Euribor 12 mois).

Le surcoût de 839 000 € que vous énoncez n'existe pas. Il ne s'agit aucunement d'opérations

spéculatives comme vous l'indiquez mais d'une gestion active de la dette avec des renégociations d'emprunts favorables.

*Le Directeur Adjoint
Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise*

Commentaire de la CGT CHAM

La CGT du CHAM (Hôpital de Montargis-Amilly) avait demandé des explications de la direction au sujet d'un emprunt toxique que l'établissement a contracté auprès de Dexia .

La direction se défend de ces chiffres, mais la banque Dexia qui venait cet été de passer brillamment les tests de résistance aux aléas de la crise vient d'être démantelée trois mois après cela. Alors les propos qui se veulent rassurants n'éviteront pas aux finances publiques de subir de nouvelles vagues de surenchères sur les intérêts des emprunts.

La CGT maintiendra ses demandes d'explications sur les répercussions des taux d'intérêts des emprunts à taux variables.

Notre inquiétude est d'autant plus forte qu'après plusieurs années d'excédent, le bilan financier de l'hôpital vient de basculer vers un déficit annoncé pour fin 2011 de près d'1,8 million d'euros malgré une activité médicale en constante augmentation. S'agit-il simplement d'un malencontreux hasard ? La conjoncture des emprunts toxiques des collectivités locales nous épargnerait ? Ces chiffres annoncent à terme des dizaines d'emplois supprimés.

CGT Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise